

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 1 juin 2021

CP2021_06_25
id. 5780

Le 1 juin 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme JALAISE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Considérant la vacance de siège de M. MARDEGAN, Vice-Président,

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**ACTUALISATION DES CONVENTIONS RELATIVES
AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE UNIVERSITAIRE**

Le centre universitaire fait l'objet, depuis 2 ans, d'une importante restructuration et opère une mue profonde, afin de s'adapter aux nouveaux défis d'expansion : nouvelles cohortes d'étudiants infirmiers et d'élèves aide soignants, amphithéâtres rénovés, espaces dédiés à la vie étudiante, plateforme de recherche scientifique de l'institut supérieur couleur image design, médiathèque réaménagée et restaurant restructuré.

Dans ce contexte, les partenariats fondateurs viennent d'être revus avec l'université Toulouse I Capitole (formation droit) et l'université Toulouse II Jean Jaurès (formation de professeur des écoles, et cursus en arts appliqués).

Cette actualisation se poursuit et concerne aujourd'hui par :

- l'intégration de la formation IFSI - IFAS sur le campus, à compter de septembre 2021 (320 étudiants et élèves supplémentaires),
- et la formalisation de notre partenariat avec l'Institut en travail social Erasme (2 promotions de 20 élèves moniteurs-éducateurs depuis cette année).

Les conditions formalisées d'hébergement de l'atelier CANOPE 82 dans la médiathèque universitaire feront, également à terme, l'objet d'une contractualisation.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et telles que ci-annexées, les conventions à conclure entre le Département et :
 - le centre hospitalier relative aux modalités techniques et financières de coopération liées à l'implantation de l'IFSI-IFAS au sein du centre universitaire,
 - le centre hospitalier relative au restaurant universitaire pour l'IFSI-IFAS,
 - l'institut en travail social relative aux modalités d'accueil de la formation moniteur éducateur ERASME au centre universitaire,

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC